



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue virtuellement et en direct par webdiffusion le mercredi 28 juillet 2021 à 13 h 30
conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-029 daté du 26 avril 2020 et
2020-049 daté du 4 juillet 2020 et du décret 799-2021 daté du 9 juin 2021**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Johanne Couture, directrice - Direction de l'aménagement urbain et
des services aux entreprises
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA21 13 0184

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 13 h 31, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit
ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA21 13 0185

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA21 13 0186

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 13 h 32 le président d'assemblée ouvre la période de questions. Monsieur le maire répond aux questions de trois citoyens qui ont transmis leur question par courriel. À 13 h 36, la période de questions est terminée.

CA21 13 0187

OCTROI DE CONTRAT - AMÉLIORATION DU DRAINAGE DE TERRAINS SPORTIFS AUX PARCS FERLAND, GIUSEPPE-GARIBALDI ET HÉBERT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 201-180 - LANCO AMÉNAGEMENT INC. – 431 903,59 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Michel Bissonnet

et résolu :

D'octroyer un contrat à LANCO AMÉNAGEMENT INC., le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'amélioration du drainage de terrains sportifs aux parcs Ferland, Giuseppe-Garibaldi et Hébert, appel d'offres numéro 201-180, au montant maximal de 431 903,59 \$.

D'autoriser une dépense maximale de 431 903,59 \$, soit 392 639,63 \$, le prix de la soumission, augmenté de 39 263,96 \$, à titre de budget de contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1213693007

CA21 13 0188

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 600 \$ À COPORATION DE FOOTBALL JUNIOR DE ST-LÉONARD INC. (LES COUGARS DE ST-LÉONARD) POUR LA PARUTION D'UNE PUBLICITÉ DANS SON PROGRAMME PROMOTIONNEL DE LA SAISON 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accorder une aide financière de 1 600 \$ à Corporation de football junior de St-Léonard inc. (Les Cougars de St-Léonard) pour la parution d'une publicité dans son programme promotionnel de la saison 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1214077006

CA21 13 0189

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ADDENDA AVEC NAOS JEUNESSE : LA CRÉATIVITÉ EN ACTION! POUR LE PROJET LES PASSERELLES, DANS LE CADRE DU FONDS DIVERSITÉ ET INCLUSION POUR ENFANTS ET FAMILLES VULNÉRABLES 2021.

ATTENDU QUE le 3 mai dernier, le conseil d'arrondissement, par la résolution numéro CA21 13 0092, a approuvé les projets de convention et accordé une aide financière non récurrente totalisant 101 500 \$ à divers organismes, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds Diversité et Inclusion pour les enfants et familles vulnérables 2021;

ATTENDU QUE le projet Les passerELLES de l'organisme NAOS Jeunesse : la créativité en action! a été modifié en fonction de la somme allouée et que l'arrondissement souhaite approuver le projet corrigé.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention addenda avec NAOS Jeunesse : la créativité en action! pour le projet Les passerELLES, dans le cadre du Fonds diversité et inclusion pour enfants et familles vulnérables 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1218717004



CA21 13 0190

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ADDENDA AVEC NAOS JEUNESSE : LA CRÉATIVITÉ EN ACTION! POUR LE PROJET LES PASSERELLES, RELATIVEMENT À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES, DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (MTESS -VILLE 2018-2023).

ATTENDU la résolution numéro CA21 13 0093 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021 approuvant les projets de convention et accordant une aide financière non récurrente totalisant 159 670 \$ aux organismes désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

ATTENDU QUE le projet Les passerELLES de l'organisme NAOS Jeunesse : la créativité en action! a été modifié en fonction de la somme allouée et que l'arrondissement souhaite approuver le projet corrigé.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le projet de convention addenda avec NAOS Jeunesse : la créativité en action! pour le projet Les passerELLES, relativement à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2018-2023).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1218717005

CA21 13 0191

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1215057007

CA21 13 0192

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er au 30 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1217335004

CA21 13 0193

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-361 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886, DE FAÇON À MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE HABITATION H10-30.

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 8 au 22 juillet 2021 inclusivement, relativement au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE ce second projet de règlement est identique au premier projet de règlement adopté lors de la séance du 5 juillet 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 8 au 22 juillet 2021 inclusivement et d'adopter le second projet de règlement numéro 1886-361 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, de façon à modifier les usages autorisés dans la zone Habitation H10-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1214871008

CA21 13 0194

AUTORISER LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ET ADOPTER L'ORDONNANCE 2144, O-22 INTITULÉE : ORDONNANCE POUR AUTORISER L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR CHAQUE ÉVÉNEMENT PRÉVU AU CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX, POUR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 28 JUILLET 2021.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :



Pour la tenue des événements spéciaux selon le calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du 28 juillet 2021 en pièce jointe au sommaire décisionnel numéro 1218717016 :

D'adopter l'ordonnance numéro 2144, O-22 intitulée : Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du 28 juillet 2021.

D'autoriser, pour la tenue de ces événements :

- la vente d'aliments;
- la vente et consommation de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- l'utilisation de matériel de cuisson;
- l'utilisation de la voie publique et la fermeture temporaire de rues dans le cadre des processions ou de spectacles en plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1218717016

CA21 13 0195

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2020-29 - NOUVEAU BÂTIMENT MIXTE (RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL) ISOLÉ SITUÉ AUX 9400-9410, BOULEVARD LACORDAIRE (FUTURS NUMÉROS CIVIQUES) - LOTS NUMÉROS 5 681 502, 6 173 680, 6 173 681 ET 6 173 682 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT-SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 juillet 2021.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De désapprouver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-29 visant la construction d'un bâtiment mixte résidentiel et commercial isolé situé aux futurs numéros civiques 9400-9410, boulevard Lacordaire, lots numéros 5 681 502, 6 173 680, 6 173 681 et 6 173 682 du cadastre du Québec, dans la zone C08-13, et ce, pour les motifs suivants :

- le traitement de l'entrée n'est pas semblable au traitement accordé à l'entrée des bâtiments existants à proximité qui sont principalement orientées vers les voies publiques;
- l'implantation proposée du bâtiment « E » ne favorise pas l'ensoleillement du bâtiment « C » existant;
- l'implantation proposée du bâtiment « E » n'assure pas un niveau de privauté raisonnable aux occupants du bâtiment « C » existant;
- l'interface du projet avec le site industriel adjacent ainsi qu'avec le boulevard Lacordaire ne propose pas un traitement particulier pour une meilleure intégration et une réduction des nuisances;
- les sentiers piétons proposés ne sont pas sécuritaires, le site présente des obstacles pour circuler de la façon la plus directe possible entre le bâtiment et les voies publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1219000003

Le 28 juillet 2021

CA21 13 0196

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-20 - MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TYPE UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5710, RUE GEORGES-CORBEIL - LOT NUMÉRO 1 334 047 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 juillet 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-20 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5710, rue Georges-Corbeil, lot numéro 1 334 047 du cadastre du Québec, dans la zone H10-29, constitué des plans d'implantation et d'architecture, préparés par Terry Chase, technicien en architecture, datés du 18 juin 2021 et reçus à l'arrondissement le 23 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1219001008

CA21 13 0197

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-21 - MODIFICATION DE LA FAÇADE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL SITUÉ AU 6145, RUE LE NORMAND - LOT NUMÉRO 1 333 290 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 juillet 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-21 visant la modification de la façade du bâtiment résidentiel unifamilial situé au 6145, rue Le Normand, lot numéro 1 333 290 du cadastre du Québec, dans la zone H12-06, constitué des plans préparés par Antonio Spinello, ingénieur, datés du 14 mai 2021 et reçus à l'arrondissement le 18 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1219073008



CA21 13 0198

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-22 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5675, RUE JARRY - LOT NUMÉRO 2 751 171 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-EST.

ATTENDU la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 juillet 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De désapprouver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2020-22 visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé s itué 5675, rue Jarry, lot numéro 2 751 171 du cadastre du Québec, dans la zone H10-30, et ce, pour les motifs suivants :

- l'architecture du bâtiment proposé ne s'harmonise pas avec les bâtiments à proximité;
- l'aménagement du terrain n'est pas réalisé de façon à accorder un traitement particulier de l'interface entre deux (2) terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1214871009

CA21 13 0199

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-24 - MODIFICATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 8705, RUE AÉTERNA - LOT NUMÉRO 1 334 135 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD EST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 juillet 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-24 visant la construction d'un abri d'auto attenant au bâtiment principal situé au 8705, rue Aéterna, lot numéro 1 334 135 du cadastre du Québec, dans la zone H11 -02, constitué des plans préparés par Sonya Van Der Beken, designer architectural, datés du 23 juin 2021 et reçus à l'arrondissement le 23 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1219073009

Le 28 juillet 2021

CA21 13 0200

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) NUMÉRO 2021-25 - MODIFICATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL ISOLÉ SITUÉ AU 5575, RUE DOUSSIN - LOT NUMÉRO 1 331 993 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD OUEST.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 7 juillet 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2021-25 visant la modification du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5575, rue Doussin, lot numéro 1 333 993 du cadastre du Québec, dans la zone H09-14, constitué des plans d'architecture préparés par Mike Macchiagodena, datés de « juillet 2021 » et reçus à l'arrondissement le 5 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1214871010

CA21 13 0201

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PPCMOI 2021-02/C03-10 - 5255-5281, RUE JEAN-TALON - LOT NUMÉRO 1 123 289 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT SAINT-LÉONARD-OUEST.

ATTENDU QU'une consultation publique écrite a été tenue, du 8 au 22 juillet 2021 inclusivement, relativement au premier projet de résolution;

ATTENDU QUE ce second projet de résolution est identique au premier projet de résolution adopté lors de la séance du 5 juillet 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la consultation publique écrite tenue du 8 au 22 juillet 2021 inclusivement et d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), un second projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2021-02/C03-10 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « clinique dentaire » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5255 à 5281, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 289 du cadastre du Québec.

Les termes de la résolution sont les suivants :

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au local commercial du 5281, rue Jean-Talon, au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5255-5281, rue Jean-Talon, tel que démontré au plan joint en annexe A.



CHAPITRE II AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du local 5281, rue Jean-Talon, aux fins de l'usage « clinique dentaire », au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5255-5281, rue Jean-Talon, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger au paragraphe I) de l'article 9.72 du Règlement de zonage numéro 1886.

CHAPITRE III CONDITIONS

3. L'occupation autorisée doit débuter dans un délai maximal de douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS FINALES

4. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.
5. Les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177) s'appliquent.
6. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Annexe A

Document intitulé « Plan de localisation », préparé par Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, daté de 22 février 2021 et représentant le local du 5281, rue Jean-Talon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1219000010

CA21 13 0202

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 7 JUILLET 2021.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1213304009

Le 28 juillet 2021

CA21 13 0203

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport annuel 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1213304008

CA21 13 0204

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 13 h 47, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 28 juillet 2021